



# EMBALLÉ C'EST PESÉ

www.icna.fr

LFMM le 13 décembre 2023

Le 5 décembre avait lieu le CSA qui a entériné la demande du SNCTA de reconduire les XP pour 2024.

L'UNSA-ICNA et la CGT ont voté CONTRE.

Depuis 2018, le même épisode ne cesse de se répéter. Avec chaque fois la promesse de faire une consultation avant de le proposer à l'administration et le mirage qu'on peut en sortir quand on veut.

**Nous constatons cette fois que le SNCTA rompt ses engagements en nous imposant une reconduction tacite de l'XP sans prendre la peine de consulter au préalable les PC aixois.** Nous constatons aussi qu'il

n'est pas aussi simple de sortir de l'XP, que de la continuer, contrairement à ce qui nous a été vendu initialement.

**Nous avons là le cocktail pour un nouvel épisode de la tragi-comédie des XP, qui va encore non seulement faire couler beaucoup d'encre, mais continuer à alimenter les tensions en salle de contrôle, tant une partie des agents va se sentir flouée.**

**Mais rassurez vous, il y aura une consultation en 2024, PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES DE FÉVRIER, si le protocole n'est pas signé avant, alors que l'XP a déjà été validée en CSA!**

**Pourquoi ce timing? Tout simplement car le SNCTA se laisse une chance de nous faire voter sur une XP issue du protocole si celui ci est signé avant, une XP avec encore plus de JX.**



**Voici le clou du spectacle de l'épisode 2023: l'XP 2024 est officiellement validée par l'administration et la consultation aura lieu .....pendant les vacances scolaires de février. Un autre point de convergence entre le SNCTA et l'administration: même en vacances avec vos enfants, vous n'êtes pas libérés du service. Et tant pis pour le droit à la déconnexion!**

## **Pour être plus complet, pour ceux que ça intéresse....**

Le 4 décembre a eu lieu, tardivement, le comité de suivi de l'xp 2023, afin de faire le bilan des points positifs et négatifs de l'XP.

Nous nous attendions à ce que l'administration nous fasse un bilan de la performance apportée par un tour XP, que ce soit en fonction de la saison, de la journée ou du moment de la journée, afin de pouvoir quantifier si l'XP apporte une plus value. Mais aucune statistique ne nous a été donnée car tout simplement l'XP 2023 n'apporte pas la performance supplémentaire là où il y en a réellement besoin.

Toutes les personnes présentes ont pu s'exprimer pour donner leur ressenti personnel et toutes s'accordent à dire que les J2 et le J3 sont moins fatigants. En revanche, toutes s'accordent aussi à dire que l'enchaînement Jx-J1 est difficile tant il ne respecte pas le cycle circadien et laisse une période de repos beaucoup trop courte. La gestion des après midi est aussi compliquée avec des prises de secteurs très hétérogènes et un trop grand nombre de relèves qui compliquent aussi la gestion de la salle par les CDS (qui passent leur temps à essayer de mettre les bonnes parties d'équipes en pause et de ne pas louper les relèves, au détriment de la gestion ATFCM).

La gestion de la fatigue d'un tour XP reste donc personnelle et là où certains n'y voient que du positif, d'autres ont eu en plus du mal à enchaîner les 4 jours de travail ou à perdre un jour de repos après leur nuit.

**Autant de points qui auraient pu être améliorés dans une nouvelle version d'un tour XP. Mais le comité de suivi est une réunion qui s'inscrit dans la logique du dialogue social tel que la DSNA l'entend: on vous laisse parler, on fait semblant de vous écouter mais la conclusion a déjà été tirée.**

Et comment espérer faire un retour d'expérience, essayer d'améliorer certains axes quand le lendemain a lieu le CSA (anciennement CT) où figurait le point 7 qui traitait du dispositif XP pour 2024 ( identique au tour 2023...). Les débats ont été nourris mais au final le vote POUR du SNCTA permet à l'administration de valider l'xp pour 2024 alors que la CGT et l'UNSA-ICNA ont voté contre.

Donc pas de consultation au préalable. La justification est au choix...le timing était trop serré ou, on a voulu éviter de faire 2 consultations. Car si jamais le protocole est signé avant avril, il faudra alors reconsidérer les projets (arrêté 2002 et XP 2023) sur la table pour les rendre conformes aux nouvelles règles définies dans le nouvel arrêté contrôle et donc voter sur des nouveaux projets. Par contre si le protocole n'est pas signé avant fin février, il faudra faire une consultation avec les projets actuels au risque de revoter 15 jours après si le protocole est signé entre temps.

Nous nous orientons pour le moment vers une consultation début mars. Le SNCTA va donc nous demander de nous prononcer sur son projet pendant les vacances scolaires de février. Hallucinant comme choix!

Où est le respect du droit à la déconnexion?

**Pour conclure, nous touchons du doigt qu'une fois en xp, il est quasiment impossible d'en sortir si le SNCTA ne le veut pas. La perspective pour la suite est l'option 1 ou 1 bis de l'arrêté, une XP avec encore plus de JX , dans un contexte de très forte reprise du trafic qui dépassera dès 2024 l'année référence de 2019.**